Transition(s) et territoire(s) en Wallonie : une mise en perspective

IWEPS-ODT : Julien Charlier, Isabelle Reginster

FUTURAMA de l'IWEPS - Quelle(s) territoire(s) pour une Wallonie en transition ? - 27 janvier 2022

Objet et plan de la présentation

En Wallonie, comment organiser le territoire afin de répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux,
dans un contexte de contributions à l'objectif de neutralité carbone vers 2050
et à un objectif de transition juste ?

Déroulé de la présentation :

1. Introduction - changements climatiques : adaptation et atténuation

2. Enjeux, défis et ambitions pour l'aménagement des territoires et leurs diversités

3. Quelles réponses pour faire face à ces enjeux ? - Parmi les pistes : balises pour identifier des centralités

4. Et proposer un processus démocratique et prospectif autour de(s) transitions des territoire(s)

1. Changement climatique : adaptation et atténuation

Rappel de l'**objectif de neutralité carbone 2050**

Rôles et défis du territoire, des territoires

Adaptation aux risques naturels, énergétiques, au manque de ressources (matières premières, énergie...)

Adapter pour mieux traverser les crises/chocs = Résilience des territoires
par exemple, après les inondations : Où (re)construire? Comment (re)construire?

Atténuation de nos impacts limitation des rejets de GES (transport, urbanisation...), limitation de la consommation de ressources non renouvelables, limitation de l'artificialisation/imperméabilisation

Aménager et développer le(s) territoires pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone 2050
Lien avec mobilité et bâtiments (logements notamment)

2. Enjeux et défis en matière d'organisation du territoire

Deux principaux enjeux :

- Limitation de l'artificialisation des sols (la perte de sols agricoles, forestiers, naturels au profit de l'urbanisation)

- Gestion maitrisée de la mobilité et des couts publics en équipements

➡ **Limitation de l'étalement urbain**

Mais aussi :
- l'amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- le développement socio-économique (emploi, attractivité territoriale) ;
- la limitation des inégalités sociales/territoriales (accès au logement, à l'emploi, aux services...)

Contexte: mondialisation/productivisme, croissance des ménages, vieillissement de la population, contraintes énergétique et matérielle, dérèglements bioclimatiques

L'étalement urbain : 3 dimensions

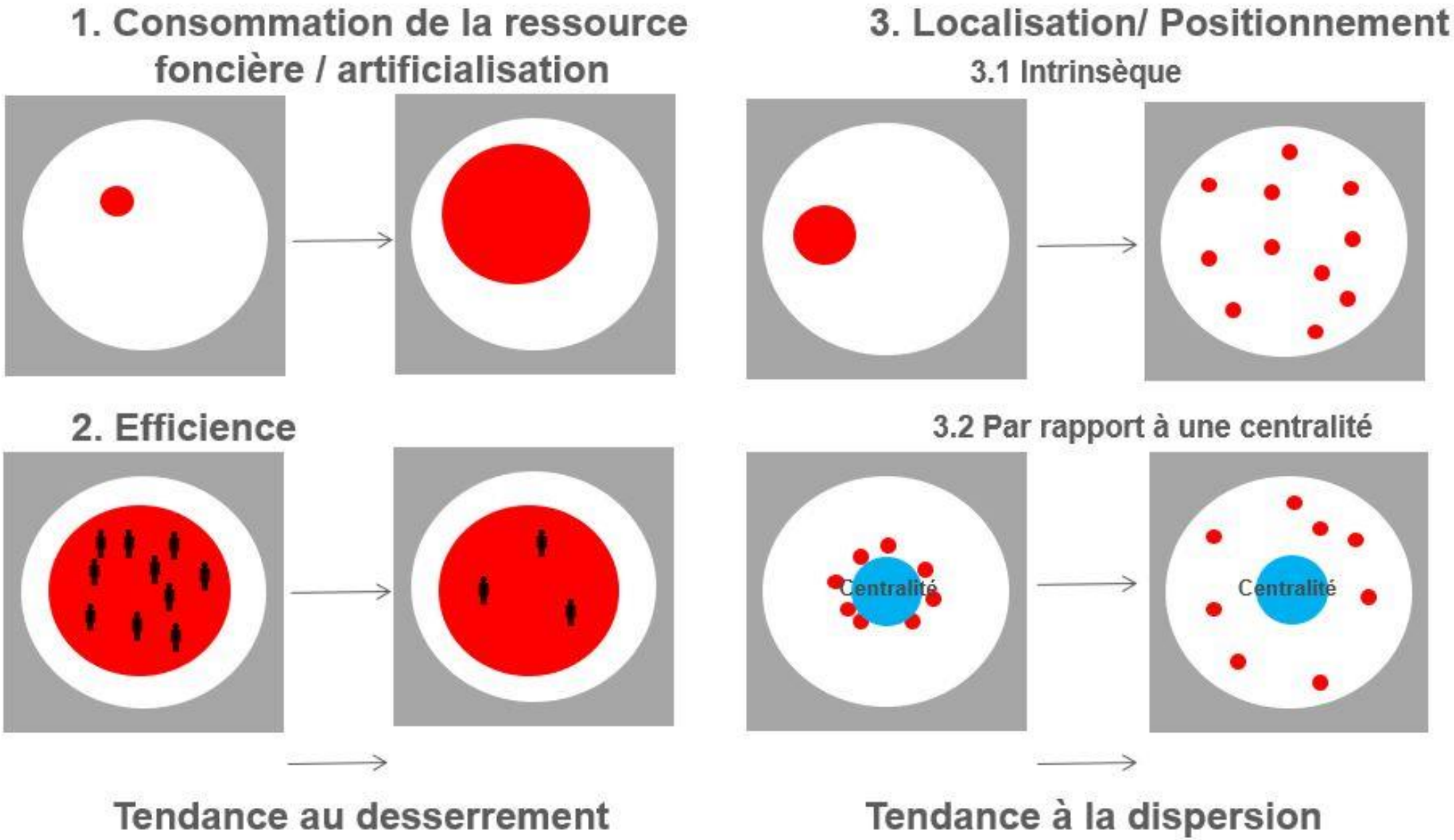

Source : EEA, 2016 ; d'après Schwick et al., 2012., adapté par IWEPS

Une diversité d'enjeux associés à ces 3 dimensions :

Dimensions		Enjeux (mobilité, environnement, socio-économique...)
ARTIFICIALISATION 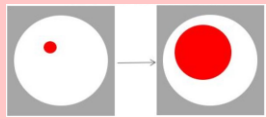	→	Protection des sols/services écosystémiques - espaces agricoles/forestiers/naturels, biodiversité, gestion des eaux pluviales (inondations), production alimentaire, pollution, séquestration du carbone, paysage...
EFFICIENCE 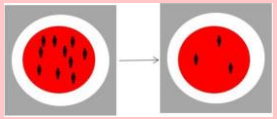	→	Viabilisation/financement des infrastructures publiques/services/commerces, consommation énergétique des logements
LOCALISATION/ POSITIONNEMENT 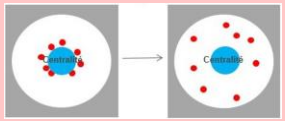	→	Coûts de la mobilité/logement (environnementaux, sociaux), accès aux activités quotidiennes, création et entretien des réseaux/tournées, mitage des espaces ouverts, biodiversité, coûts collectifs

Source : CPDT(2019), adapté par l'IWEPS

Ambitions internationales, européennes, wallonnes

Niveaux	Cibles, horizon temporelle	Dimensions de l'étalement urbain
International	**Objectif de Développement Durable (NU) : ODD/SDG 11, 13 et 15 (2015)** • Cibles chiffrées à déterminer : réduction de la consommation et augmentation de l'efficience ; protection des sols • Objectif 2030 • Engagement non contraignant des Etats membres des NU	Consommation et efficience
Europe	**Feuille de route pour l'Europe (2011) + EEA** "Not net land take by 2050" • Cible chiffrée => 0 artificialisation nette • Objectif 2050 • Engagement non contraignant des Etats membres européens	Consommation

Wallonie	**Schéma de Dév. Territorial et Déclaration Politique Régionale (2019-2024) et Vision FAST 2030 (mobilité)**
	• Cibles chiffrées
	  • => 0 artificialisation nette
	  • => 50% de nouveaux logements dans les centralités urbaines et rurales à l'horizon 2030 et 75% à l'horizon 2050
	• Objectifs 2030 et 2050
	• Documents d'orientation
		Consommation et dispersion

Ambitions politiques en Wallonie

Code de développement territorial (CoDT) entré en vigueur le 1er juin 2017

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire visés à l'alinéa 1er, ont pour but :

1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
3° la gestion qualitative du cadre de vie ;
4° la maîtrise de la mobilité.

Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 sur le développement territorial (p. 70-71)

Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;
- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;
- Restaurer la biodiversité.

Des contextes territoriaux variés

En termes de développement résidentiel, de son emprise au sol (artificialisation), de sa localisation excentrée...

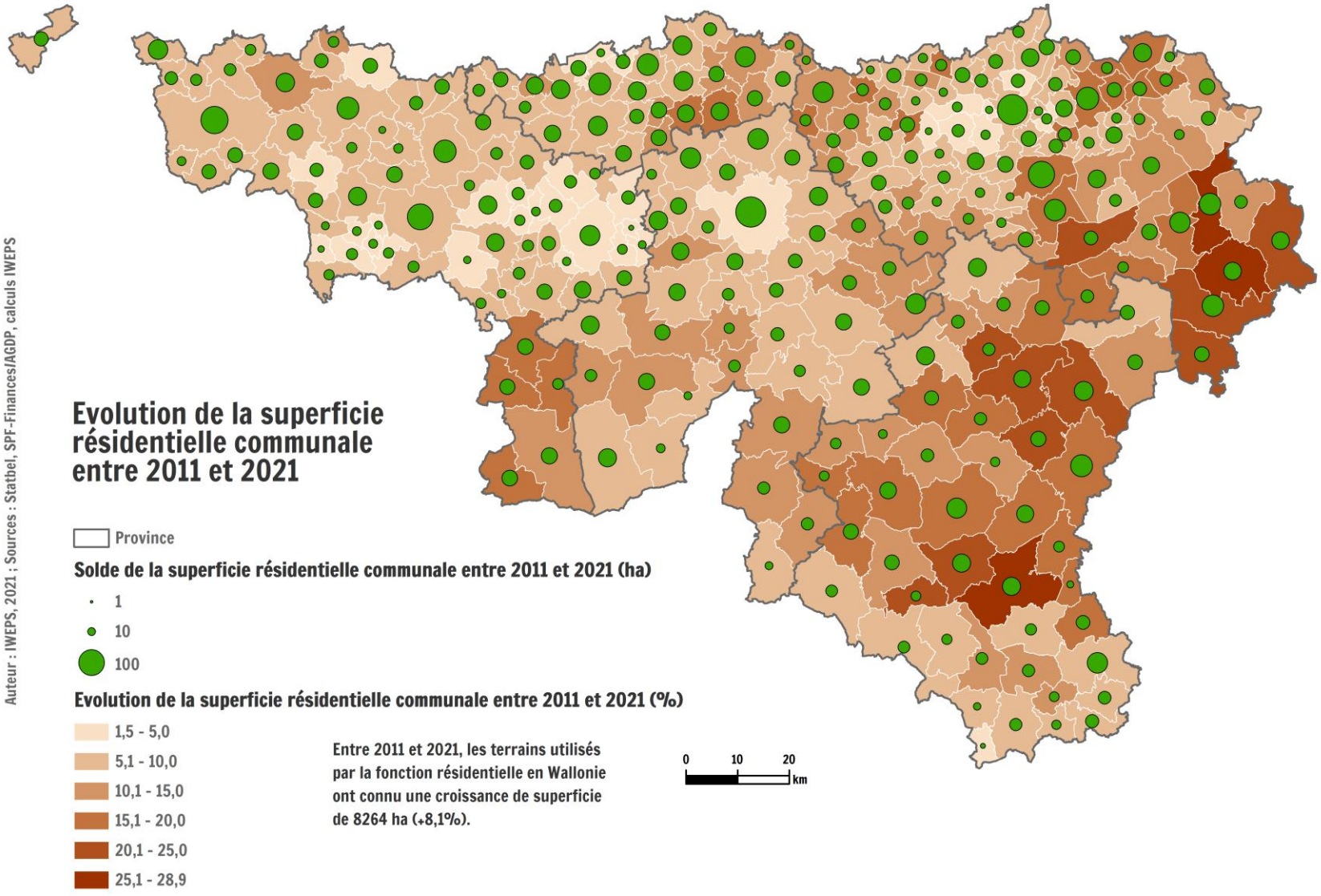

Des contextes territoriaux variés

En termes d'équipements en transport en commun...

Part de la population communale située à proximité d'un arrêt de transport en commun bien desservis (%)

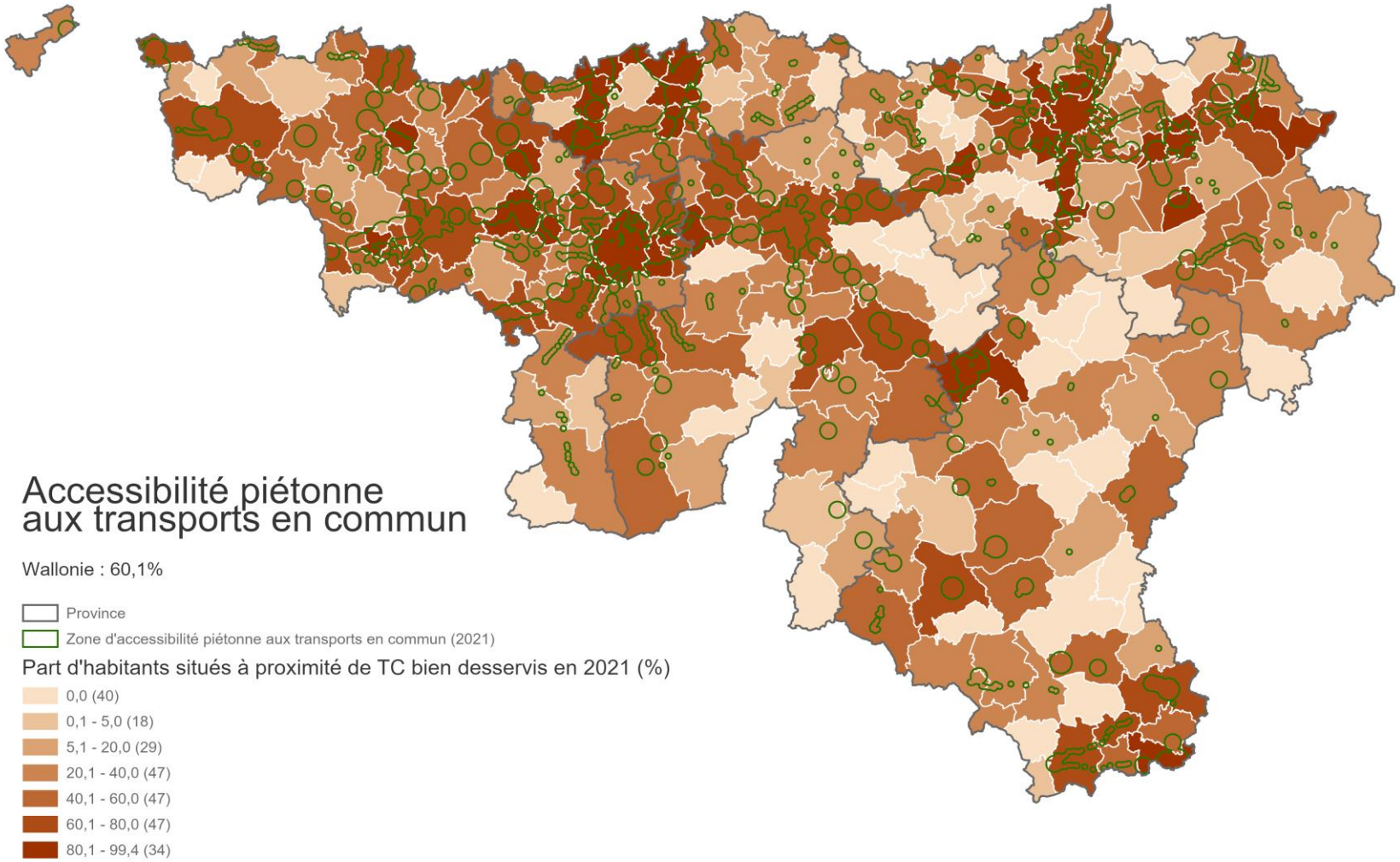

Auteur : IWEPS, 2021 ; Source : Statbel 2021 ; SNCB 2022 ; OTW 2021

Des contextes territoriaux variés

...avec un accroissement de la dépendance automobile...

Part de travailleurs par lieu de résidence utilisant la voiture (conducteur ou en covoiturage) ou la moto pour se rendre au travail – Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail 2017

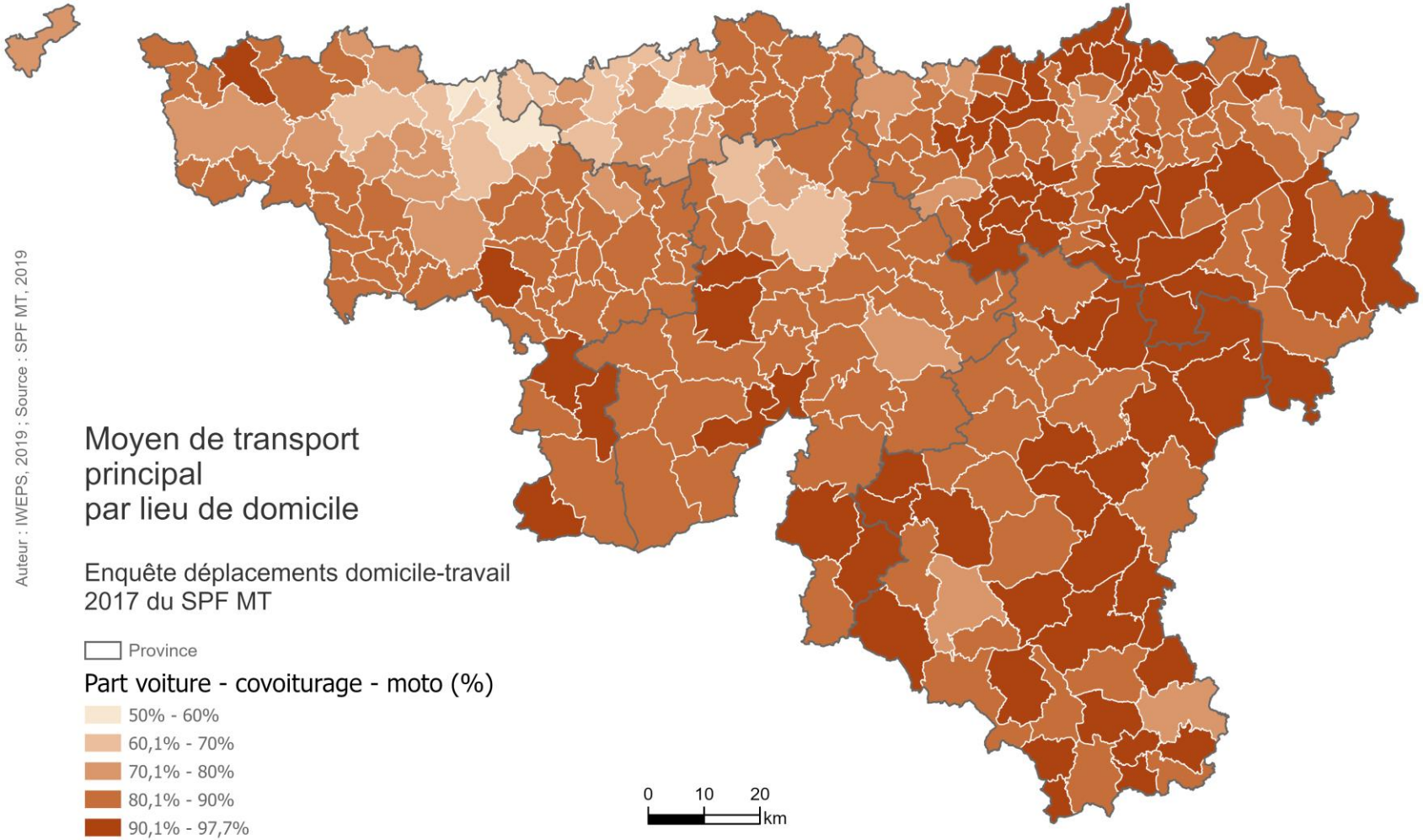

Motif : déplacement domicile-travail
Wallonie : 83% des déplacement en voiture

Source : SPF M&T (2019), Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail 2017 ; cartographie IWEPS

Des territoires sous contraintes et vulnérables

Une organisation territoriale marquée par : **étalement urbain** ⟷ **dépendance à la voiture-énergie fossile**

➡ vulnérable face aux contraintes/limites environnementale, matérielle et énergétique

Contraintes/limites à prendre en compte pour l'avenir :

- Environnementale : dérèglements bio-climatiques ➡ neutralité carbone 2050 et limitation des impacts environnementaux
- Matérielle : des matières premières limitées (pic pétrolier, batterie/métaux) – argent public moins disponible
- Énergétique : quelle production d'énergie bas carbone (et renouvelable?) dans le futur ? ➡ quel prix de l'énergie ?

Enjeux prospectifs liés à cette vulnérabilité

Enjeux socio-économiques ➡ couts collectifs et individuels de la mobilité (adaptation)
➡ Risques socio-économiques importants - inégalités sociales/territoriales exacerbées

Enjeux environnementaux ➡ des territoires bas carbone (urbanisme - mobilité) et résilients aux risques naturels (atténuation/adaptation)

3. Quelles réponses pour faire face à ces enjeux ?

Les questions auxquelles on devrait répondre :

- Où encore construire/intensifier, pourquoi là et comment (densité, intensité, espaces verts, services…) ? Où renforcer l'offre en services, en emploi ?
- Où ne plus construire ? Pourquoi pas/plus là ?
- Comment améliorer l'accessibilité bas carbone des territoires urbanisés ?

...dans l'objectif de permettre aux habitants d'avoir encore accès à la majorité de leurs activités quotidiennes (travailler, étudier, consommer, se récréer) grâce à des déplacements bas carbone (TC, vélo, marche) et dans celui de protéger les sols tout en répondant à la demande en logements.

ADAPTER L'ORGANISATION TERRITORIALE WALLONNE POUR REPONDRE AUX ENJEUX : centralités urbaines et rurales, hiérarchisées, leur accessibilité et connectivité

3. Quelles réponses pour faire face à ces enjeux ?

Un référent spatial pour définir les centralités à l'échelle locale
Travail réalisé à l'IWEPS en proposant trois variantes (plus ou moins restrictives)
Critères en adéquation avec les textes d'orientation au niveau wallon

La méthodologie consiste à déterminer dans un SIG les parties du territoire qui rencontrent simultanément les conditions suivantes :

1° **une concentration de logements suffisante ;**
2° **une des 3 conditions suivantes :**
- **la présence à moins de 700m* de trois services de base** différents ;**
- **la présence à moins de 700m de deux services de base différents et une desserte suffisante en transport en commun en bus ;**
- **une desserte suffisante en transport en commun en train.**

Seuls les périmètres bruts qui disposent d'au moins 15 ha de zones destinées à l'urbanisation (+ZACC) sont retenus

* 700 mètres correspond à une distance piétonne maximale qu'accepte de parcourir l'usager à pied pour atteindre le service, soit environ 10 minutes à pied
**Services pris en compte : école fondamentale, commerce alimentaire de plus de 100m² de superficie de vente, pharmacie, bureau de poste, administration communale, CPAS.

POLARITES DE BASE 2020 : 3 variantes

"hiérarchie"
possible en fonction
de l'équipement,
de l'accessibilité
bas carbone ;
et caractérisation de
ce qui "en
dehors"

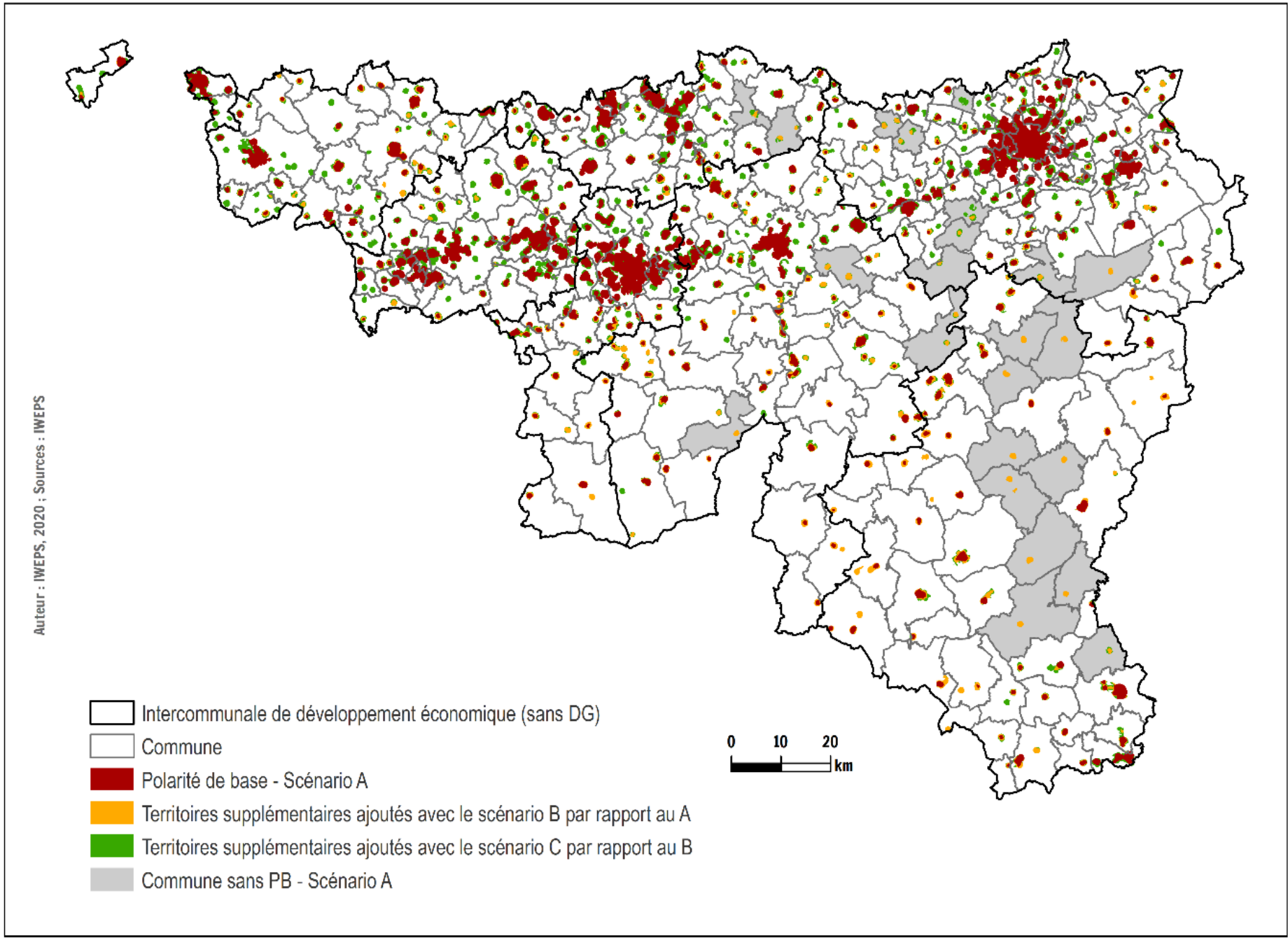

Wallonie
Iweps

UNE STRUCTURE TERRITORIALE POUR REPONDRE AUX ENJEUX

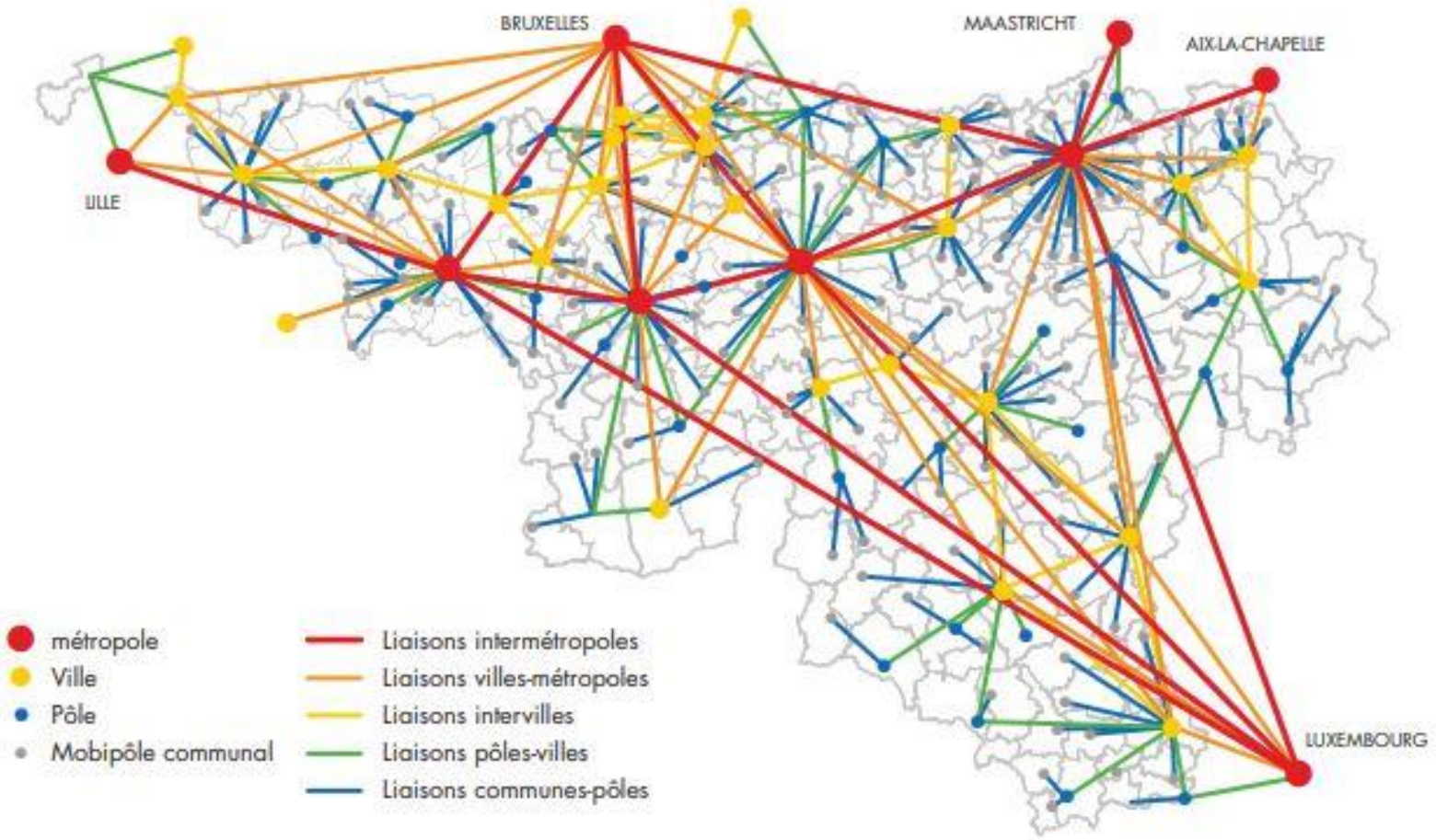

Source : Stratégie régionale de mobilité wallonne - volet personnes

Figure 2 « conceptuelle » : Liaison structurante entre chaque mobipôle et son pôle principal de destination.
(Source : Stratégie régionale de mobilité - Volet I Mobilité des personnes, SPW Mobilité et Infrastructures)

Renforcement de quelles centralités ?
Liaisons structurantes en alternatives à la voiture entre les **centralités hiérarchisées** du territoire **pour permettre à tous les habitants d'accéder à la majorité de leurs activités quotidiennes ?**

Articulation essentielle des politiques de mobilité et d'aménagement du territoire pour :
- limiter la demande de déplacements
- développer une offre structurante alternative à la voiture (TC, vélo, pied) entre les centralités

4. La transition nécessite un nouveau fonctionnement démocratique

En aménagement du territoire et en mobilité aussi

- **2050?!**

  L'étalement urbain (dont l'artificialisation) devrait être réduit le plus rapidement possible.
  L'autorisation de bâtir devrait tenir beaucoup plus compte de la mobilité afin de réduire les émissions de GES liés aux déplacements et de limiter la vulnérabilité énergétique.

- **Nombreuses difficultés :**
  - approche très sectorielle (aménagement du territoire, mobilité, développement rural) ➡ pas de projet de territoire partagé par l'ensemble des politiques
  - difficultés de prises de décisions cohérentes/coordonnées d'un niveau à l'autre (local, régional, et fédéral)
  - droit de propriété, plan de secteur et moins-value liée au changement d'affectation des sols, faible maitrise foncière publique
  - acceptabilité sociale/locale de l'intensification ➡ urbanisme de qualité
  - décisions pouvant être perçues comme limitant la liberté individuelle
  - ...

  Nécessité de mettre en place des processus participatifs décisionnaires
  (cf. parlement citoyen ; assemblées citoyennes...)

4. La transition nécessite un nouveau fonctionnement démocratique

Importance d'une démarche **participative** et **prospective**

Plusieurs démarches très intéressantes notamment en France

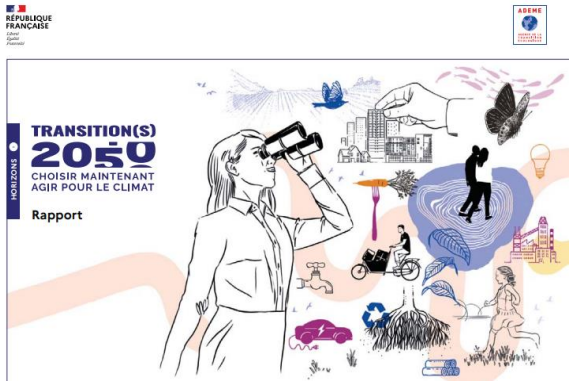

Importance de la "connaissance" au niveau local
- connaissances des enjeux et des territoires
- connaissances des défis des territoire(s) par rapport à la transition sociale-écologique

➡ transition juste (justice distributive, de reconnaissance et procédurale)

Appropriation par les citoyens pour "bien bâtir" face aux défis actuels et futurs

5. Conclusions – des territoires pour une transition juste

- **Assurer l'accès aux activités quotidiennes pour tous dans un contexte de triples contraintes - réduire les inégalités liées aux coûts de la mobilité, aux coûts du logement**
  - Eviter d'augmenter la vulnérabilité en localisant de manière plus optimale les nouveaux développements
  - Améliorer l'existant (cadre de vie, offre en services, infrastructures TC, vélo, marche...)

- **Limiter l'artificialisation et préserver/renforcer les services écosystémiques rendus par les sols non artificialisés**

- **Approches intégrées aménagement du territoire - mobilité - … et adaptées aux contextes sous-régionaux**

- **Politique régionale qui doit composer avec les autres niveaux de pouvoir (tensions...)**

- **Sensibilisation de la population, autorités locales, entrepreneurs – faire comprendre les objectifs de transition en matière d'aménagement du territoire et mobilité**

- **Rôle de la prospective et de la démocratie participative pour proposer des territoires désirables, et définir un projet de territoire**

MERCI POUR VOTRE ECOUTE

Contacts :
i.reginster@iweps.be
j.charlier@iweps.be
https://www.iweps.be/
https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/